

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-5/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022843-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Commission n° 5 – Environnement
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Conventions de versement des fonds Certificats d'économie d'énergie (CEE) pour une aide exceptionnelle dans le cadre du programme SARE entre le Département de Seine-et-Marne et les structures de mise en œuvre.

Dans le cadre de la politique du Département liée à la rénovation énergétique, le Département s'est porté volontaire pour être porteur associé du programme SARE. Dans ce rôle, il est en charge du versement de 2,5 millions d'euros de fonds Certificats d'économie d'énergie (CEE) en direction des EPCI qui s'engagent dans le programme SARE pour financer le déploiement de plateforme territoriale de la rénovation énergétique locale (PTRE) appelé également Espace FAIRE.

Sur le territoire de Seine-et-Marne, 3 structures de mise en œuvre opérationnelle sont engagées dans la réalisation des actes métiers du programme SARE en tant qu'Agence Locale Énergie Climat (ALEC), ou assimilées comme telles : la Communauté de Communes du Pays de Montereau (en régie), Seine-et-Marne Environnement (SEME) et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF).

Des nouvelles méthodes et modalités de travail du programme SARE, ainsi qu'une conjoncture de forte sollicitation des ALEC avec l'évolution de l'accès à «MaPrimeRenov», sont à l'origine de difficultés rencontrées sur tout le territoire national dans l'accomplissement de leurs missions. Face à celles-ci, l'État, en partenariat avec les porteurs associés et l'ADEME, a décidé d'apporter une aide financière exceptionnelle aux structures pour pallier une éventuelle fragilité économique pouvant desservir la qualité du service public. Il est proposé d'acter le versement de cette aide par le Département dans le cadre de son rôle de porteur associé au programme SARE par une somme globale de 80 000 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2018 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte,

VU la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU la délibération du Conseil départemental N° 1/12 en date du 15 juin 2018, relative au dispositif de soutien au développement des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique de l'habitat en Seine-et-Marne - Convention cadre de partenariat,

VU la délibération du Conseil départemental N° 1/16 en date du 27 septembre 2018, relative au dispositif de soutien au développement des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique de l'habitat en Seine-et-Marne – Modification de la Convention cadre de partenariat,

VU la délibération du Conseil départemental N° 1/09 en date du 7 février 2020, relative à la Charte d'engagement pour le conseil et à l'accompagnement en matière de rénovation énergétique en Ile-de-France (programme SARE),

VU la délibération du Conseil départemental N°1/05 en date du 26 juin 2020, relative au Déploiement du programme SARE en Seine-et-Marne sous la responsabilité du Département en tant que porteur associé du programme,

VU les délibérations du Conseil départemental N° 1/02 et n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM).

Article 2 : d'approuver le projet de convention conclue avec la CCPM, tel que joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Article 3 : d'attribuer une subvention d'un montant de 48 000 € à Seine-et-Marne Environnement (SEME),

Article 4: d'approuver le projet de convention conclue avec SEME, tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération.

Article 5 : d'attribuer une subvention d'un montant de 24 000 € au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF).

Article 6 : d'approuver le projet de convention conclue avec le PNRGF, tel que joint en annexe n° 3 à la présente délibération.

Article 7 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions mentionnées aux articles 2, 4 et 6.

Article 8 : de prélever ces crédits sur l'opération « Renov. Energétique SARE » de l'action « Environnement et développement Durable ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :


Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne